

Rapport du Président

Commission Permanente du
jeudi 18 décembre 2014

Service instructeur
Service Insertion et Développement Local

N° CP-2014-11-10-3

Service consulté

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION
EXECUTION ANTICIPEE DU BUDGET PRIMITIF 2015**

Résumé : L'insertion des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa) est un enjeu majeur pour le Département. Afin de les aider dans leurs démarches de retour vers l'emploi, des structures apportent leur concours à la politique départementale d'insertion. Ainsi il importe de pouvoir préserver la capacité d'action de cinq associations particulièrement essentielles à cette politique, qui rencontrent des difficultés de trésorerie prégnantes en début d'année dans un contexte économique incertain et contraint, notamment en raison de la nouvelle programmation du Fonds Social Européen (FSE). Dès lors, il convient de leur apporter une subvention de fonctionnement par exécution anticipée du Budget Primitif 2015. Ces cinq structures ont été sélectionnées après analyse financière et sur critères. Conformément à la délibération de l'Assemblée Plénière du 4 décembre 2014, il vous est proposé d'accorder, des subventions de démarrage représentant 30 % des aides accordées en 2014 aux cinq associations retenues. Cette dépense a été prévue et votée en Autorisation d'Engagement lors de la Décision Modificative n° 2 de 2014 pour permettre une mise en paiement dès l'ouverture du budget 2015. Les versements de ces subventions de démarrage au titre de 2015 pourront être complétés par des subventions votées par la Commission Permanente, après adoption du Budget Primitif, dans le cadre de la politique départementale d'insertion. Il vous est soumis dans le présent rapport d'accorder des subventions de fonctionnement de démarrage et d'autoriser leur versement aux cinq associations suivantes : ADEIS pour un montant de 63 000 €, CONTACT PLUS pour un montant de 66 456 €, CIAREM pour un montant de 214 551 €, ALSA pour un montant de 83 190 € et ESPACE DEVELOPPEMENT, pour un montant de 17 910 €, soit un total de 445 107 €.

Courant 2014, un certain nombre de structures financées au titre des crédits d'insertion depuis plusieurs années, pour leurs missions d'accompagnement des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa), ont formulé au Conseil Général (élus et techniciens), des demandes de paiement anticipées de leur subvention de fonctionnement afin de faire face à leurs difficultés de trésorerie sur le premier semestre 2015. Certains signalements ont également été relayés par des co-financeurs, tels la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) ou les communes ainsi que par des partenaires du Conseil Départemental d'Insertion par l'Activité Économique (CDIAE).

Ainsi, en référence à la décision de l'Assemblée Plénière du 4 décembre 2014 (rapport n° CG-2014-6-1-1) concernant l'exécution anticipée du Budget 2015, il s'agirait de subventionner des structures entrant dans le cadre de l'appel à projets 2015 pour la mise en oeuvre de la politique départementale d'insertion, à hauteur de 30 % des subventions 2014 (hors FSE), payables dès l'ouverture du budget 2015.

Une subvention complémentaire pourra être accordée à l'issue de l'adoption du Budget Primitif et donnera lieu, le cas échéant, à la signature d'un avenant à la convention initiale.

Cette pratique reste exceptionnelle : les modalités de financement des autres structures subventionnées pour des actions d'insertion, resteront inchangées par rapport à 2014, en ce qui concerne les crédits d'insertion du Conseil Général.

La sélection des structures à soutenir, a été établie sur la base des critères suivants :

- la sollicitation de la structure ou le signalement par un partenaire et/ou co-financier,
- la santé financière (difficultés de trésorerie immédiate ou à court terme) estimée à partir des analyses conduites par le Service Insertion et Développement Local et la Mission Contrôle de Gestion,
- la part des subventions du Conseil Général au titre des crédits d'insertion (hors FSE), dans leur budget global,
- l'importance des subventions accordées par le Conseil Général au titre des crédits d'insertion (hors FSE),
- l'absence du soutien d'une association « mère », et d'activités relevant d'autres politiques et financements,
- la prise en compte du contexte de la nouvelle programmation FSE 2014-2020 et de son impact évident et prévisible en 2015 sur leurs moyens financiers.

Cinq associations ayant exprimé une sollicitation au Conseil Général, cumulant entre trois et six des critères de sélection, ont été retenues : ADEIS, CONTACT PLUS, CIAREM, ALSA et ESPACE DEVELOPPEMENT.

La mise en place de cette mesure permettrait de maintenir leur capacité d'accompagnement des bénéficiaires du revenu de Solidarité active dès le 1^{er} janvier 2015 et d'éviter ainsi une possible interruption de leurs missions, qui pourrait conduire à des licenciements.

Aussi, au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

- d'accorder, au titre des crédits d'insertion de l'année 2015 par exécution anticipée du budget 2015, une subvention à :
 - l'Association Départementale d'Entraide et d'Insertion Sociale (ADEIS) pour un montant de 63 000 €, soit 27 350 € au titre du chantier d'insertion et 35 650 € au titre du fonctionnement,
 - l'Association Contact Plus pour un montant de 66 456 €, soit 28 267 € au titre de l'accompagnement dans l'emploi classique et 38 189 € au titre de l'accompagnement socioprofessionnel,
 - l'Association Ciarem pour un montant de 214 551 €, soit 33 651 € au titre de l'accompagnement dans l'emploi classique, 59 400 € au titre de l'accompagnement socioprofessionnel et 121 500 € au titre de l'accompagnement social,
 - l'Association pour le Logement des Sans Abri (ALSA) pour un montant de 83 190 €, soit 50 100 € au titre de l'accompagnement social et 33 090 € au titre du chantier d'insertion,
 - l'Association Espace Développement pour un montant de 17 910 €, soit 13 410 € au titre de l'accompagnement socioprofessionnel et 4 500 € au titre du chantier d'insertion,
- soit un montant total de 445 107 €,

- d'approuver les conventions afférentes, ci-jointes, et de m'autoriser à les signer,
- de prélever les crédits correspondants sur le budget primitif 2015 programme H 812, chapitre 017, fonction 564, nature 6574, code programme 3048.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below the vertical line.

Charles BUTTNER